L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN..... $12 — De VENTE PAR PAR SEMAINE $12 — payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNER & Co
No. 81, Rue Conderaine

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 1er. AVRIL 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

BILL DE DIVORCE. — Le bill pour la division de l'Etat en districts congressionnels, tel qu'il avait été adopté par la Chambre, satisfaisait à presque toutes les conditions d'égalité; et l'appui que lui ont accordé des représentans d'opinions opposées, en est la meilleure preuve. Le Sénat pourtant n'en a pas jugé ainsi. Il a tout d'abord faussé complètement l'esprit et la portée du bill; puis lorsque la Chambre, après avoir repoussé plusieurs amendemens, demanda et promit quelques concessions, le Sénat ne voulut se prêter à aucune conciliation. La Chambre n'a eu dès-lors qu'un parti à prendre: elle a repoussé le bill amendé par une majorité de 27 voix contre 18. En effet ce bill n'était plus, comme lorsqu'elle l'avait adopté, équitable pour tout le monde; il ne laissait plus subsister cet équilibre que la Chambre avait établi entre les deux partis et qui devait faire de la victoire le prix de l'activité et de l'énergie politique. Il favorisait les Whigs aux détriment de leurs adversaires, et la Chambre a fait un acte de bonne et franche justice en le rejetant sous sa nouvelle forme. Mais jalouse d'assurer au peuple la représentation à laquelle il a droit, et sans se laisser décourager par le mauvais succès de sa première tentative, elle s'empressa d'adresser au Sénat de nouvelles propositions d'accommodement: elle demanda un nouveau comité de conférence; et savez-vous comment fût reçue cette ouverture? Le Sénat refusa le comité! Le Sénat déclarait ainsi implicitement qu'il entendait que son bill fût adopté *tel quel*. Si donc le peuple de la Louisiane n'a pas au prochain Congrès le nombre de représentans que lui assigne la nouvelle loi de répartition, c'est sur le Sénat que la responsabilité en devra retomber; car la Chambre a fait de son côté tout ce qu'elle a pu pour satisfaire au vœu de cette loi. Et certes on ne saurait la blâmer de n'avoir pas voulu se soumettre aux despotiques injonctions d'un corps qui a mis les intérêts de parti au-dessus de ceux de la justice.

ELECTIONS CONTESTÉES D'IBERVILLE. — Le Sénat a déclaré hier que l'élection de M. Labauve, comme sénateur d'Iberville et d'Ouest-Bâton-Rouge, élection dont la légalité est contestée par M. Hiriart, était nulle et non-avenue. On nous assure que cette décision a été emportée par un vote de parti. Nous saurons quelque jour ce qu'en pensent les électeurs d'Iberville. Nous ne serons pas étonnés que M. LABAUVE fût renvoyé au Sénat par une majorité plus grande encore que celle qui l'a nommé une première fois.

☞ Les résolutions relatives au remboursement de l'amende du général JACKSON ont été adoptées hier au Sénat avec les amendemens que la Chambre y avait introduits.

Un prisonnier de la Geôle de Paroisse, nommé Mouzer, fut vu sur le tout hier à midi, cherchant à descendre dans la rue par le moyen d'une corde en soie, il fut immédiatement mis en sûreté. Il avait trouvé un large couteau avec lequel il avait coupé sa corde. Il avait tout fait quelques prisonniers, il y a environ un mois, et comme le disent quelques gazettes du matin, rien ne prouve que les prisonniers aient été par les soins du shérif, et elle est maintenant à l'abri de toute tentative de cette nature.

[*Courrier d'hier soir.*]

NOUVELLES D'EUROPE.

Arrivée du Columbia.

Onze heures et demie du soir.

L'heure avancée de la nuit à laquelle nous recevons ces nouvelles que nous devons à l'obligeance du députémaître de poste, nous oblige à extraire du seul journal de New York que nous ayons entre les mains, ce qui nous paraît le plus intéressant pour nos lecteurs. Dans notre prochain numéro nous compléterons ces nouvelles.

Le steamship *Columbia* parti de Liverpool le 4 de mars et est arrivé à Boston le 20, à neuf heures du matin, après une traversée de 16 jours et 12 heures. Parmi les passagers qui se trouvaient à bord, on remarque l'honorable Charles Metcalf, le nouveau gouverneur général du Canada et sa suite.

ANGLETERRE.—On lit dans le *European Times*, de Liverpool, du 4: "Les nouvelles du continent depuis le départ du *Great Western*, ne sont pas bien importantes. A Paris, on parle d'une autre crise ministérielle, l'opposition fait les plus grands efforts pour renverser M. Guizot, et il est probable qu'elle y réussira, sinon à présent, du moins avant peu. En Espagne, Espartero a été obligé de se soumettre à Louis Philippe, en se désistant de sa plainte portée contre le consul français à Barcelone, qui était intervenu dans les derniers troubles qui ont éclaté dans cette ville. En raison des élections qui absorbent en ce moment les esprits en Espagne, le traité avec l'Angleterre est suspendu. En Portugal toutes les espérances de faire un traité de commerce sont évanouies. Une petite émeute, qui a été bientôt calmée, a éclaté à Genève. Tels sont les seuls événemens politiques qui sont survenus dans le continent depuis nos dernières nouvelles.

Dans les districts manufacturiers, le commerce qui au commencement de l'année paraissait vouloir reprendre, est retombé dans son ancien état de dépression cette dépression est peut-être encore plus grande.

Lord Palmerston devait prendre la parole, le 16, sur la question du traité Ashburton.

Le marché au coton, de même que les autres, éprouve les effets de la dépression. On ne se rappèle pas avoir vu le prix du coton aussi bas qu'il l'est en ce moment. Depuis longues années on n'avait pas vu les quais aussi déserts. Les ventes d'Est qui ont régné pendant un mois ont empêché l'entrée d'un grand nombre de navires américains des ports étrangers. On en attendait 85 des Etats Unis, chargés de coton, dont le total ne saurait être moindre de 140,000 balles.

L'argent est abondant en Angleterre; d'immenses sommes restent inactives; et il est facile d'obtenir des capitaux avec la moindre sécurité.

La malle de l'Inde et de la Chine n'était pas arrivée au départ du Columbia.

Les capitalistes anglais qui ont avancé des fonds aux Etats de l'Union qui ont répudié leurs dettes, ont adressé un mémoire, rédigé dans des termes énergiques, à M. Everett, ministre américain à Londres avec prière de le faire parvenir au Président, afin que celui-ci le présente au Congrès et aux différentes Législatures d'Etat.

Le 24 février, à la chambre des Communes, M. Blewitt a appelé l'attention des membres sur la question des frontières Nord-Est. Il s'est plaint du langage insultant qu'a tenu le Sénat des Etats Unis envers l'Angleterre.

Sir Robert Peel a répondu qu'il espérait que le discours de l'hon. membre ne serait pas considéré sous le même point de vue par le peuple américain; et qu'il pensait que les fonds américains n'en seraient pas affectés; que les négociations avec les Etats-Unis se poursuivaient sur un pied d'amitié, et que le langage violent d'un sénateur ne saurait être pris comme le sentiment de toute l'Union.

Le grand navire à vapeur, construit en fer, et destiné à faire des voyages entre Liverpool et New-York, était presque achevé, et l'on pense qu'il fera sa première traversée au printemps. Il a 200 pieds de long et a quatre machines de la force de 300 chevaux chacune.

M. Turnbull a été nommé commissaire de la cour mixte établie à la Jamaïque pour l'abolition de la traite.

Durant la tempête du 13 au 14 janvier, 214 navires se sont perdus sur les côtes d'Angleterre: 370 personnes ont péri. On estime la perte des cargaisons et la valeur des navires à un million de livres sterling.

FRANCE.—Le cinq mai prochain, anniversaire de la mort de Napoléon, le roi Louis Philippe se rendra à l'Hotel des Invalides pour y poser la première pierre de la tombe destinée à recevoir les dépouilles mortelles de l'Empereur.

Après des débats très animés du comité sur l'emploi des fonds secrets, les ministres ont obtenu l'assentiment de six membres sur les neuf qui composent ce comité. Dans le cours des débats, M. Odilon Barrot a déclaré que la question des fonds secrets était sans importance, que la seule question importante était celle de la durée du ministère auquel il est tout à fait opposé, parce qu'il est loin d'être un ministère de progrès comme l'était le ministère Thiers. "En renversant le ministère, a dit ce-dernier, c'est rendre service à la couronne qui, dans l'état actuel des choses, serait en danger s'il survenait de nouvelles élections."

Le général espagnol Roma Narvaez s'est uni le 11 mars dans la chapelle du palais du Luxembourg avec Mademoiselle de Tascher fille du Comtede Tascher pair de France. L'ex-Roi d'Espagne assistait à cette cérémonie.

Une lettre de Brest dit que les cinq frégates à vapeur qui sont destinées à faire des voyages entre la France et les Etats-Unis, doivent mettre en mer ce printemps.

Une lettre de Rome en date du 8 février, dit que le Tibre a débordé et a inondé un tiers de la ville.

La Gazette d'Augsbourg dit que 60 personnes commerciales dans la composition en faveur du Prince Metchnel, découvertes à Bologne, ont été jugées par une cour martiale, une d'elles a été condamnée à mort, et les autres à cet emprisonnement plus ou moins plus ou moins long.

POLITIQUE ETRANGERE.

M. DE LAMARTINE DANS L'OPPOSION.—Le passage de M. de Lamartine dans l'opposition est de l'avis de la presse toute entière, un grave événement parlementaire, appelé à créer des situations politiques nouvelles et à rendre plus difficiles et plus précaires encore que par le passé la formation et l'existence des cabinets. Imaginez dans le ministère du 12 mai, formé en dehors de MM. Molé, Thiers et Guizot, ayant pour adversaire M. de Lamartine, au lieu de l'avoir pour auxiliaire! Désormais toute combinaison ministérielle sera ébranlée, toute "combinaison ministérielle" qui n'aura pas pour le présider, le guider, la défendre, un homme d'état, un orateur, un chef de parlementaire, comme d'être possible. Ainsi la prérogative royale, déjà très étroite, va se trouver encore plus étroitement circonscrite.

Le passage de M. de Lamartine dans les rangs de la minorité, le vide qu'il laisse dans les rangs de la majorité, n'occasionne que cette conséquence qu'il méritait d'être qualifié l'intrépide entre tous par ceux qui ont composé le *Journal des Débats*: "Pélemon-gre d'un dépérissement qui va prononcer de la droite, de la gauche, du centre aux extrémités, se mêlant-elle et se politiques ennuie."

Mais cette conséquence n'est pas la seule qui soit à prévoir.

Il ne faut pas s'abuser sur les forces et les élémens dont se compose la majorité sur laquelle s'appuie le cabinet; elle n'est pas si considérable, si compacte, si solide qu'il soit indifférent de l'entamer, impossible de l'ébranler; en réalité, elle n'existe que par l'appoint que lui prête un certain nombre de députés, esprits prudens, mais éclairés, qui veulent le développement en même temps que l'affermissement de nos institutions; qui pensent que s'il est des réformes prématurées et subversives, il en est aussi d'opportunes et de nécessaires; qui croient qu'entre la politique révolutionnaire des conventions et de quarante-huit et la politique bourgeoise de résistance et d'immobilité, il y a place pour une politique d'organisation et de diversion, plus large, plus sympathique, plus populaire, dans la bonne acception du mot; qui voulurent, enfin de voir, après vingt cinq années de paix, les nations de plus avancées, si mal administrée, gaspiller un temps précieux et des ressources immenses, et flotter encore au gré des événemens, sans direction, sans vues d'avenir, sans affinité et sans système! Ces députés, il faut les voir qu'ils se persuadent, brillamment partis de toutes les idées grandes, justes et généreuses, s'appartiennent qu'à leurs convictions; abscon ministère, aucun ministère qui dispose à son gré; rien ne les enchaîne à la majorité, qui n'est que par eux, qui ne les suivra qu'en tirant un mouvement, qui les suivra du côté où ils se porteront. Le vote de ces députés est véritablement un suffrage, en ce sens qu'il ne suffit pas de l'avoir conquis une fois, qu'il faut pour le garder le mériter toujours. Or, qui peut aujourd'hui prévoir et dire quelle direction ce suffrage exercera sur leur esprit par la consciencieuse et vibrante parole de M. de Lamartine; quelle sera l'issue des grandes luttes qu'il se prépare, dont leur concours sera le prix? Sans doute, M. Guizot est en état de se défendre; il se défendra souvent avec avantage, toujours avec éclat, car s'il a des rivaux, il n'a pas de maîtres à la tribune; mais en lui, le ministère est sans d'être égal de l'orateur; ses actes ne valent pas le beau coup près ce que valent ses discours; et la plus belle de toute peut le faire succéder comme les prévisions dont il porte le poids déjà si positivement!

Le ciel ne nous a malheureusement pas doué de l'optimisme dont il a si abondamment pourvu le *Journal des Débats*; là, où cette feuille ne voit qu'un lendemain, nous apercevons le lever d'une ère de révolution toute nouvelle; non pas pour M. de Lamartine seulement, mais pour tous les hommes importans de la chambre élective. Quel va être le rôle de M. Thiers entre M. Guizot, son ancien collègue devenu son rival, et M. Barrot son ancien adversaire devenu son allié? Gardera-t-il, pourra-t-il garder l'attitude et le langage qu'il a tenus dans la discussion de la loi de régence? Si, par exemple, comme il y a tout lieu de le penser, la proposition de faire concourir la seconde liste du jury à l'élection des députés ne trouve nouveau reproduite et déposée sur la tribune, M. Thiers en appuiera-t-il l'ajournement qu'il a pris en considération? Et cette proposition qui, selon toutes probabilités, réunirait dans le même vote M. de Lamartine et M. Dufaure, M. Thiers et M. Barrot, M. Passy et peut-être M. Teste, l'emportait au scrutin, que deviendrait le cabinet qui l'aurait adoptée? Ne serait-ce pas la législature dernière? La jonction de M. Dufaure ne pourrait-elle longtemps ce qu'elles sont. Le droit de se défugier dans l'oubli et de garder le silence est un avantage dont ils ont profité; il faudra qu'ils en fassent usage, s'ils s'expliquent, qu'ils se prononcent, qu'ils se décident; il faudra que l'évolution s'accomplisse, et que le nœud se dénoue.

Si nous ne nous trompons, "le pélerinage" de M. de Lamartine, en forçant ainsi chacun de prendre une position plus tranchée, en rendant impossibles toutes les combinaisons ministérielles du second et de troisième ordre, a avancé de beaucoup l'avènement de la gouvernation au pouvoir.

[*Du Peuple.*]

RAPPORT OFFICIEL

Des Délibérations du Sénat de la Louisiane.

MERCREDI, 29 mars 1843.

M. Walker appelle le bill relatif aux annonces judiciaires qui est, à la demande de M. Sparrow, déposé sur le bureau jusqu'à demain.

M. Downs, selon Paris qui en a donné, présente un bill pour transférer le siège du gouvernement à Baton Rouge. Il propose de le prendre sous considération à sa 2me. lecture.

M. Lacoste demande que le bill soit déposé indéfiniment sur le bureau, et il témoigne son surprise de voir que le sénateur d'Ouachita, après tout le bien qu'il a fait pour réduire les dépenses, l'ignore aujourd'hui de la clôture de la session, où bill fait doit les augmenter.

M. Downs répond que toutes les autres réductions sont insignifiantes et que le changement du siège du gouvernement le rait une très grande économie, car la Législature aurait le siège trois mois ajournés après une session d'un mois.

M. Hoe convient à ce que le bill soit mis à l'ordre du jour pour vendredi prochain.

Sur motion de M. Downs le Sénat prend sous considération le bill créant une cour d'Erreurs et d'appel en matière criminelle.

M. Dupré demande le rejet du bill.

MM. Sparrow, Downs et Bernard appréient le principe du bill à l'égard des appels en matière criminelle.

M. Dupré demande que sa motion de rejet soit mise aux voix.

M. Labauve déclare qu'il a l'intention de voter pour le rejet du bill. La constitution sera probablement changée, et dans son opinion la Cour suprême pourrait être plus convenablement chargée des appels. Quoique on pensent quelques-uns de ses collègues, pour lui il a une grande confiance dans les lumières de cette Cour.

La motion de rejet est rejetée dans la négative par 10 non contre 2 oui.

Sur motion la 1re section est adoptée. Les autres sections sont prises sous considération telles qu'elles sont amendées, et sur motion le Sénat les adopte aussi.

Sur motion de M. Hoe, le bill subit sa 3me lecture et passe.

Le même sénateur présente un bill pour incorporer l'Association des Vétérans de la Louisiane de 1814 et 15.

Après dispense des règles, il passe.

M. Downs appelle le bill relatif à la ville de Monroe.—Adopté.

M. Sparrow, au nom du comité chargé de l'enquête sur les charges portées contre l'administration de la pénitentiaire de Baton-Rouge, présente un rapport accompagné des dépositions des témoins qui ont comparu.

Sur motion, ce rapport est ordonné à l'impression.

M. Thibodeaux appelle le bill d'intermédiaire en faveur de Jean-Jacques Bahn. — Après quelques explications de ce sénateur, le bill passe.

Le même sénateur appelle le bill pour créer des districts de jurys de police dans la paroisse Assomption.—Passé.

Sur motion le Sénat entre en séance exécutive et s'ajourne ensuite.

SEANCE DU JEUDI 30 mars 1843.

Une permission d'absence est accordée aux sénateurs de Livingston et de Lafourche, à M. Davidson et Thibodeaux, pour cause d'affaires indispensables.

M. Lacoste appelle le bill d'indemnité en faveur de l'ex-shérif de la paroisse St. Bernard.

M. Sparrow, au nom du comité des réclamations, rapporte un acte d'indemnité en faveur de A. Huard, avec un amendement qui alloue [illegible] Ch. Lemaître.

Sur motion de M. Carter, le bill subit ses diverses lectures et passe.

M. Dupré demande la reconsidération du bill relatif aux annonces judiciaires.

M. Sparrow dit qu'il a une partie du bill contre laquelle il aurait à faire enregistrer son vote. Il croit qu'il y a certaine avis qui seulement dire publier pour l'information non seulement de la [illegible], mais encore de l'Etat tout entier, les sommations et les ordres de Cour, par exemple. Il ne partager conséquent donner son assentiment à ce qu'on se dispense de la publication des avis judiciaires. Il combat aussi un autre principe, celui de laisser à l'opinion de la partie d'imprimer ou non, lorsque le prix d'impression est fixé. Les imprimeurs devraient pouvoir, comme les autres classes, mettre le prix à leur travail. M. Sparrow doute que la Législature ait le droit d'intervenir à cet égard.

M. Downs a été en faveur de l'adoption du bill pour que la loi fut uniforme relativement aux annonces judiciaires, supposant que l'abrogation de la loi antérieure remettait en vigueur le système existant avant elle; mais il n'en est pas ainsi, et les lois anciennes [illegible] ne sont pas uniformes dans toutes les parties de l'Etat. Il appuie encore les raisons présentées par M. Sparrow sur le prix des impressions, et il croit que le bill devrait être amendé à cet égard, quoqu'il le considère en somme comme une mesure d'économie et de convenance.

M. Walker dit que le sénateur de Concordia a fait [illegible] la considération du bill, présent qu'il pourrait se produire des renvoyemens justifiés sur un [illegible] raisonnable des frais d'impression, mais il en est résulté ce qu'il était prévu: ce sénateur n'a pas y parvenir. M. Walker considère la mesure comme fort utile; cependant il adhérera à tout amendement équitable, tout en désirant que le bill passe, et surtout la section qui concerne la gazette des Abbyville. En terminant il fait observer qu'il y a une classe de gens qui n'aiment pas beaucoup les publications judiciaires, quoqu'on ait dit de leur nécessité; ce sont les débiteurs malheureux.

Après que la 1re section est adoptée, M. Sparrow demande le rejet de la seconde section qui fixe le tarif des publications.

M. Davidson s'oppose à la motion, parce que dans son district il ne se publie qu'un seul journal qui peut-être demandera aussi chère que le voudra.

M. Carter propose d'amender la section de manière qu'elle annonce puisqu'il se publier dans une gazette officielle de l'Etat.

M. Sparrow pense qu'il vaudrait mieux faire publier dans gazette officielle de l'Etat.

M. Downs exprime l'amendement de M. Sparrow, parce que [illegible] tendu à [illegible] propriétaires des [illegible] publications judiciaires partage l'excédant du prix.

M. Sparrow appuie l'importance d'une semblable publicité que possible et fait voir les inconvénients des [illegible] dans des feuilles publiques dans des endroits [illegible] de l'Etat et qui ont peu de circulation. Il [illegible] que des différences pourraient exister entre les [illegible] de gazettes et celui de la gazette officielle, et qu'il en faut pas faire des lois nous l'influence d'une [illegible] intérieure des imprimeurs qui [illegible] les autres à cet emprisonnement pour un temps plus ou moins long.

[illegible] M. Walker [illegible] que [illegible] la [illegible] dans le bill [illegible] contre les délits et le [illegible] sans crime que [illegible] le monde peut être criminel. On pourrait aussi bien supposer que la rectitude [illegible] dans la publication des annonces [illegible] ne [illegible] aux délinquans en général.

La discussion est suspendue et le Sénat entre en séance exécutive.

Puis le Sénat passe à l'ordre du jour [illegible] l'élection contestée de sénateur d'Iberville. Après lecture des rapports de la majorité et de la minorité du comité d'élections,

Le président informe M. Hiriart que le Sénat est prêt à l'entendre ainsi que son conseil, l'un en anglais et l'autre en français.

M. Soulé et le président A. Hiriart exposent des raisons contraires à la validité de l'élection.

M. Labauve critique et présente les arguments favorables à la validité de son élection.

M. Sparrow, au nom de la minorité du comité, soutient que les propositions du rapport de cette minorité sont justes ainsi que les déductions qui en ont été tirées.

Après une motion d'ajournement à demain à 10 heures, M. Lacoste propose de mettre 9 heures et lemp[illegible] lieu de dit. Adopté.

RAPPORT OFFICIEL

DE LA

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

VENDREDI, 31 mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 81 membres.

M. Morgan présente certaines résolutions autorisant les Représentans à examiner après l'ajournement, avec l'aide des avocats de district, les comptes des officiers d'Etat, en leur enjoignant de faire rapport à la prochaine session le montant que chaque officier doivent verser dans le trésor, conformément à la loi. Les résolutions sont lues deux fois et adoptées.

Un congé pour le reste de la session est accordé à M. Fortson.

Le bill pour affermer le pénitentiaire est l'ordre spécial du jour.

M. Bauman, du comité spécial chargé de l'examen du bill, présente un rapport sur ce sujet.

M. Bauman, du comité de conférence sur le bill concernant la division de l'Etat en districts congressionnels, présente un rapport sur ce sujet. Le rapport constate qu'aucun compromis n'a pu être effectué et que le bill du Sénat a été adopté; MM. Bonnant, Moore et Wadsworth ayant été nommés pour le Sénat MM. Hunt et Brashear s'y étant opposés.

Le prise en considération du rapport est renvoyée à midi.

La Chambre s'occupe ensuite du bill relatif au pénitentiaire. Ce bill décrète que le pénitentiaire sera affermé pour 10 ans à de certaines conditions.

M. Phelps dit que ce serait [illegible] s'en ne pas de précédent dans les années de notre Etat. Il ne l'adopter, pour sa part, qu'après mûre réflexion. La plupart de nos prisons ont été confiées à des [illegible] du gouvernement, et on [illegible] quelque profit [illegible] en les affermant. C'est ce que l'on a New-York, et dans le Massachusetts. Nous devons [illegible] l'Etat tout de suite [illegible] pénitentiaire s'est [illegible] de 30,000. Le bâtiment il s'agit [illegible] ces un [illegible] de construire de nouveaux bâtimens et de se procurer des machines pour faciliter les travaux. Ces dépenses s'élèveront à 50,000. En retour, nous leur laissons la direction du pénitentiaire et des détenus. Les administrateurs seraient responsables de toute insurrection à l'expiration des 10 années, de rendre à l'Etat le pénitentiaire, avec toutes les améliorations qui y auront été faites, moyennant une pension de $40,000 que leur paiera l'Etat par coupons. On pourrait amender cette clause en [illegible] aux adjudicataires que la somme égale à celle qu'ils auront dépensée pour l'achat des machines et [illegible] nouveaux bâtimens, c'est-à-dire [illegible] 50,000. On affermera le pénitentiaire [illegible] de confiance. Il coût des avantage de l'Etat [illegible] procédés à une simple adjudication.

M. Clark réclame la lecture du rapport présenté par la minorité du comité. Ce document établit le mieux [illegible] entre stratégie et [illegible] débuts que n'en affirme à cet effet le [illegible] Il [illegible] déclare en outre que le projet d'affermer le pénitentiaire n'a pas assez mûri, qu'il offre fort peu de garanties à l'Etat, et qu'il n'est pas [illegible] à la majorité du comité. Ce document établit le mieux [illegible] entre stratégie et [illegible]